

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 30 Janvier (30/01/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 24 janvier, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoint**,

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Carine NICODEME, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

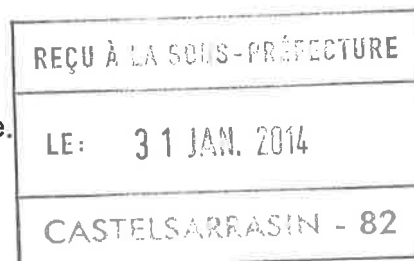
**ETAIENT REPRESENTES :**

M. Richard BAPTISTE (représenté par M. Didier MOTHEs), Mme Colette ROLLET (représentée par M. Guy ROQUEFORT), M. Gilles BENECH (représenté par Mme Nathalie GALHO), M. Claude GAUTHIER (représenté par Mme Carine NICODEME), **Conseillers Municipaux**

**ETAIT EXCUSE :**

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**,

Mme Nathalie DA MOTA est nommée secrétaire de séance.



**AFFAIRES SPORTIVES**

18 – 30 Janvier 2014

**PARTENARIAT ET SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION  
AMICALE LAIQUE SECTION FORCE ATHLETIQUE**

Rapporteur : M. CHOUKOUd

**Vu** l'organisation des championnats de France Elite de Force Athlétique au Halle de Paris à Moissac les 08 et 09 mars 2014,

**Considérant** que l'organisateur juridique de ces championnats est la FFHMFAC (Fédération Française d'Haltérophilie, Musculation, Force Athlétique et Culturisme).

**Considérant** que la FFHMFAC s'appuie sur les structures affiliées qui se voient alors conférer la qualité d'organisateur matériel de la compétition et de l'accueil des compétiteurs (entre 120 et 150 athlètes).

**Considérant** que la mise en œuvre d'une telle manifestation implique un certain nombre d'engagements (cahier des charges) permettant une organisation conforme aux textes en vigueur, d'optimiser le volet sportif, la promotion des épreuves physiques et la sécurité du public.

**Considérant** que l'Amicale Laïque, dans ce cadre, sollicite le partenariat et le soutien financier de la Commune.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A 31 voix pour et 1 abstention (M. CHARLES)**

**ACCEPTE** le partenariat entre la Ville et l'Association Amicale Laïque dans le cadre de l'organisation des Championnats de France Elite de Force Athlétique,

**ACCEPTE** le versement d'une subvention d'un montant de 3 500 €uros à l'Amicale Laïque au titre de l'organisation de cette manifestation exceptionnelle.

Pour copie conforme

Moissac le 31 janvier 2014

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :